





Nouméa, le 27 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OPÉRATION DE CONTROLE SUR LE PORT-AUTONOME DE NOUMEA PAR LE COMITÉ TERRITORIAL ANTI-FRAUDE

Une opération de contrôle anti-fraude a été organisée, sur réquisition du procureur de la République et dans le cadre du comité opérationnel territorial anti-fraude (COTAF), le mercredi 26 octobre 2022, entre 07h et 09h, sur le Port autonome de Nouméa.

Coordonnée par le haut-commissariat et pilotée par la direction régionale des douanes de Nouvelle-Calédonie, cette opération a été menée conjointement avec les services de la direction du travail et de l'emploi (DTE), de la CAFAT, du groupe interministériel de recherche (GIR), de la direction territoriale de la police nationale et de la direction des infrastructures, de la topographie et des transports terrestres (DITTT).

Les contrôles ont porté sur les flux d'entrée et de sortie du port autonome de Nouméa et visaient :

- à vérifier le respect de la législation sur le travail, pour les chauffeurs de poids lourds et autres véhicules professionnels, ainsi que pour les agents de sécurité privée;
- à contrôler le poids total roulant autorisé des camions et containers, ainsi que la cohérence avec les déclarations en douane, afin d'éviter les infractions douanières de type sous-évaluation des marchandises ou importation sans déclaration.

Au total, 177 personnes ont été contrôlées, représentant 52 entités (employeurs ou travailleurs indépendants) et 12 véhicules ont fait l'objet d'un contrôle de pesée en sortie de la plateforme portuaire.

A ce stade, les investigations sur place ont permis de relever :

- 11 infractions relatives au travail dissimulé (défaut de déclaration de ressources ou dissimulation de salarié par défaut de déclaration préalable à l'embauche). Des investigations complémentaires sont en cours pour donner les suites nécessaires, notamment appliquer les pénalités, redressements et rappels de cotisations dues.
- 3 anomalies de surpoids. Des enquêtes sur les déclarations en douane et pouvant conduire à des redressements de droits et taxes douanières, sont lancées.

Il s'agissait de la 12^e opération du comité anti-fraude COTAF en 2022. Le but de ces contrôles est de renforcer la protection des salariés et des consommateurs et de permettre à la Nouvelle-Calédonie de percevoir les recettes fiscales et sociales dues, utiles au développement du territoire. De nouveaux contrôles conjoints sont prévus.

Le COTAF est coprésidé par le Haut-Commissaire de la République, le Président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le Procureur de la République. Il met en œuvre les orientations de l'État et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en matière de lutte contre les fraudes sociales et fiscales et contre le travail illégal, notamment lors d'opérations de terrain interservices.

Contact presse

www.nouvelle-caledonie.gouv.fr